

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

AMENDEMENT

N° AC193

présenté par

M. Blairy, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Beaurain, M. Bilde, M. Bovet, Mme Cousin,
M. Chudeau, Mme Da Conceicao Carvalho, M. Dragon, M. Grenon, Mme Lechanteux,
M. Marchio, Mme Alexandra Masson, M. Meurin, M. Odoul, Mme Parmentier et M. Villedieu

ARTICLE 3

Au début de l'alinéa 5, après le mot

« concernés »,

insérer les mots :

« et les scientifiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les scientifiques ont toute leur place dans le système éducatif agricole. Il convient d'en faire mention dans cet article. En effet, la science et l'enseignement sont étroitement liés. Leur collaboration est essentielle pour favoriser le progrès scientifique et technologique mais également pour former la prochaine génération d'agriculteurs.

Les scientifiques jouent un rôle essentiel dans l'amélioration des pratiques agricoles, le développement de nouvelles cultures, la gestion durable des ressources naturelles et la résolution de problèmes tels que les maladies des plantes, la gestion de l'eau et les changements climatiques. Leur contribution se fait également sentir dans l'élaboration des programmes académiques, l'enseignement et l'encadrement des étudiants en établissements d'enseignement agricole, la formation continue des professionnels du secteur et la collaboration avec diverses entités pour la recherche appliquée et le transfert de technologie. Ensemble, ils travaillent à former une main-d'œuvre qualifiée et compétente, capable de relever les défis actuels et futurs de l'agriculture tout en contribuant au développement durable et à la sécurité alimentaire.